

**Communauté de Communes du ROUILLACAIS**

**Projet de Territoire 2018-2030**

**Le ROUILLACAIS entre histoire et innovation**



**Projet de Territoire pour la  
Communauté de Communes  
du ROUILLACAIS**

**Rapport final**

*Auteur : Jordi Vallès,*

*Directeur de projet,*

*Consultant en organisation*

Consultants  
**Archos**

**ARCHOS Consultants**

Pépinière d'entreprises du Grand Angoulême

70 rue Jean Doucet,

16 470 Saint Michel

Tel : 06.22.83.39.76

[contact@archosconsultants.fr](mailto:contact@archosconsultants.fr)

[www.archosconsultants.fr](http://www.archosconsultants.fr)

## **Edito du Président Christian VIGNAUD**

Les élus de la Communauté de Communes ont souhaité réfléchir à l'avenir de leur territoire et au sens qu'ils souhaitaient donner à leurs actions. C'est tout naturellement que le projet de territoire a été la concrétisation. Vingt ans après la première mouture, les élus se sont mobilisés autour de ce sujet. Mais bien plus que les élus, c'est l'ensemble des forces vives du Rouillacais (associations, entreprises, artisans, personnel des collectivités,...) qui ont planché, dans l'unité. Il en ressort de nombreuses idées, des débats riches et constructifs, une participation importante.

Concrètement, maintenant, vient l'action. Un groupe d'élus issus du comité de pilotage va orchestrer et prioriser les actions dans le temps, et mener l'étude financière pour chacune d'elle.

Le postulat qui nous anime tous est de promouvoir le développement économique, de valoriser le territoire, de consolider l'attractivité et de renforcer le lien social entre tous.

### **Remerciements**

*Je tiens à remercier tout particulièrement les nombreuses personnes, élus, associations, chefs d'entreprises, artisans, personnel des collectivités, collégiens,... qui ont apporté leur pierre à la construction du projet de territoire.*

*Par leurs analyses, leurs réflexions, leurs idées, ils ont permis de construire ce projet.*

*Nous tenons donc à ce que chacun puisse s'approprier ce document. Voici une version simplifiée papier que vous pouvez retrouver en ligne sur le site internet de la collectivité [www.cdrouillacais.fr](http://www.cdrouillacais.fr) et en mairie.*

*Bonne lecture à tous.*

## Table des matières

<b>1. Pourquoi un Projet de Territoire</b> .....	4
<b>2. Le ROUILLACAIS, notre territoire</b> .....	5
<b>3. Le Projet de Territoire, une démarche fortement participative</b> .....	6
<b>4. Des grands principes pour le développement de notre territoire</b> .....	7
<b>5. Un Projet de Territoire au service des habitants</b> .....	9
<b>6. Un Projet de Territoire au service des entreprises et associations</b> .....	11
<b>7. L'amélioration de la connaissance du territoire et de ses ressources</b> .....	13
<b>8. Une gouvernance mobilisant tous les acteurs volontaires de notre territoire</b> .....	15
<b>9. La mobilisation de ressources pour notre ambition</b> .....	17
<b>10. Les axes de développement de notre Projet de Territoire en synthèse</b> .....	18
<b>11. Notre Projet de Territoire dans sa durée</b> .....	20

## 1. Pourquoi un Projet de Territoire

Confronté au changement de paysage territorial, résultant des nouvelles réglementations apparues ces dernières années, à l'évolution des contraintes financières qui pèsent sur les collectivités, à l'évolution des compétences dévolues aux intercommunalités, la Communauté de Communes du ROUILLACAIS se devait de mener une réflexion sur l'avenir de son territoire.

Pour donner suite à sa création en 1992, la Communauté de Communes du ROUILLACAIS avait lancé une réflexion ayant abouti à la production et à la formalisation de son premier Projet de Territoire. En 2016, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité lancer la réflexion devant aboutir à la production et à la formalisation d'un second Projet de Territoire.

Près de vingt-cinq ans séparent ces deux démarches, il a dès lors été nécessaire, de faire le point sur ce qui a été réalisé sur cette période, ainsi que sur l'évolution du contexte et du territoire. A cela se sont ajoutées les réflexions portant sur les nouveaux besoins des habitants, et sur les nouvelles orientations de nos élus.

Une année de travail, d'études et de réflexions ont été nécessaires pour aboutir à la production de « notre Projet de Territoire ». Définir un projet ambitieux et réaliste, à destination de toutes les composantes de notre territoire, mais aussi des futurs habitants et des nouvelles entreprises qui nous rejoindront, voici le défi que nous avons relevé.

Ce Projet de Territoire intègre aujourd'hui les grands principes que nous avons souhaité voir mis au cœur du développement de notre territoire, ainsi que les grands axes stratégiques que nous avons retenus, et leur déclinaison en projets opérationnels.

Feuille de route pour les douze prochaines années, notre Projet de Territoire se doit d'être « agile » et de pouvoir s'adapter aux profondes mutations de notre société. Dès lors, sa gouvernance a dû être repensée, outil de la cohésion territoriale et de l'appropriation du Projet par toutes les composantes de notre territoire.

« Le ROUILLACAIS entre histoire et innovation », voici en quelques mots notre ambition pour notre territoire.

## 2. Le ROUILLACAIS, notre territoire

Le territoire du ROUILLACAIS est une terre riche de son histoire. Comment ne pas citer le gallo-romain, dont les symboles les plus connus sont le théâtre gallo-romain des BOUCHAUDS et la Via AGGRIPPA. Au-delà de ces symboles, la période gallo-romaine a laissé de nombreux vestiges sur le territoire et dans nombre de nos communes.

Comment ne pas se référer au moyen-âge. Cette période a fortement structuré notre territoire, en créant de nombreux liens familiaux et de possession des châteaux, logis et autres monuments.

Comment enfin ne pas rappeler l'importance des moyens de locomotion qui ont permis à notre territoire de se révéler être un lieu de convergence. Au croisement de deux voies romaines dans l'antiquité, puis à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, au confluent de deux routes de grande communication et de deux lignes de chemin de fer, Rouillac a développé son économie commerciale et multiplié son influence sur le territoire. En termes de moyens de communications actuels, la commune de Rouillac est située au croisement de la D 939 et la D736, qui mènent, entre autres, à ANGOULEME, COGNAC, JARNAC, MATHA (LA ROCHELLE), AIGRE...

Au-delà de son histoire, notre territoire dispose d'atouts certains. Qualité de vie, patrimoine bâti et naturel, diversité de nos paysages, qualité des services existants en milieu rural à destination de toutes les composantes de la population, importance du tissu associatif, équipements développés à destination des entreprises... sont autant de points forts pour le développement de l'attractivité de notre territoire. Un autre atout majeur à nos yeux est la diversité de nos communes. Certaines des communes, de par leur caractère, se prêtent parfaitement au développement touristique, alors que d'autres peuvent être plus dédiées au développement économique.

A contrario, les « richesses de notre territoire » sont insuffisamment connues et ne font pas l'objet d'une communication adaptée. De plus, elles ne sont pas systématiquement interconnectées entre elles, ne permettant pas de présenter une offre de services globale et aisément lisible pour les habitants ou les touristes.

Il nous faut de plus prendre en compte l'évolution des modes de vie, des contraintes des habitants actuels et futurs, des attentes et besoins des entreprises, du vieillissement d'une partie de notre population... Ce changement de contexte nous questionne tant sur la mobilité sur le territoire qu'en termes d'habitat adapté aux différents besoins des habitants ou des nouveaux entrants, en lien avec leur âge et leurs contraintes familiales et professionnelles.

De nouvelles opportunités s'offrent enfin à nous. L'arrivée du très haut débit sur le territoire en est un des meilleurs exemples. Notre Projet de Territoire doit dès lors s'appuyer sur les forces de notre territoire pour en diminuer les faiblesses, tout en s'appuyant sur les nouvelles opportunités existantes.

« Le ROUILLACAIS entre histoire et innovation », voici en quelques mots la synthèse de ce qu'est notre territoire.

### 3. Le Projet de Territoire, une démarche fortement participative

Dès l'origine, notre ligne de conduite a été de définir un Projet de Territoire qui soit le projet de tout notre territoire. Il se doit d'être au service de tous, élus, forces vives, habitants, jeunes et anciens ...

Dès lors, la démarche devant aboutir à la production se devait d'être participative et de mobiliser les différentes composantes du territoire. Cette mobilisation s'est traduite au travers de nombreux ateliers réalisés pendant la phase de diagnostic. Conseillers communautaires actuels et anciens, conseillers municipaux, agents de la Communauté de Communes, secrétaires des mairies du territoire, entreprises et associations, habitants, jeunes et anciens, tous ont ainsi pu exprimer leur avis et attentes sur les nombreux axes de réflexion portant sur notre territoire et sur son avenir. Nous remercions toutes et tous de leur participation à ce vaste chantier de recueil.

Un comité de pilotage composé d'élus communautaires a été créé. A toutes les étapes de notre réflexion, ce comité de pilotage a été garant de la réalisation des travaux dans l'intérêt de tous. Alimenté par les remarques, avis et pistes d'évolutions recueillis au travers des ateliers, il a réalisé les choix d'orientations politiques et stratégiques qui sont le socle de notre Projet de Territoire. Ces choix, présentés au Conseil communautaire et validés par lui, ont pu ensuite être déclinés en axes de développement et en projets opérationnels.

C'est le résultat de ce travail collectif et de cette implication de nombreux acteurs du territoire que nous vous présentons aujourd'hui.

En quelques chiffres :

Lors du lancement de notre réflexion, près de 180 participants ont été mobilisés d'avril à mai 2017, au travers de 6 séminaires de travail.

Lors de la phase de diagnostic, près de 200 participants ont été rencontrés et interviewés soit individuellement soit collectivement au travers de 10 ateliers de réflexion. Chacune de nos communes a répondu à un vaste questionnaire permettant entre autres choses de préciser les services mis à disposition de la population. De même, près de 300 habitants de notre territoire nous ont transmis leurs réflexions et attentes au travers d'un questionnaire.

Les travaux de réflexion ayant abouti à la production de notre Projet de Territoire ont mobilisé le comité de pilotage au travers de 15 réunions et ateliers de travail.

## 4. Des grands principes pour le développement de notre territoire

Tout projet structurant notre territoire se doit de s'appuyer sur un socle constitué des grands principes directeurs qui animent les élus. En ce qui concerne notre Projet de Territoire, quatre grands principes ont ainsi été retenus.

Développement territorial au service de l'attractivité de notre territoire, développement et renforcement de l'esprit communautaire, intégration du volet environnement et de développement durable dans tous les axes de développement, intégration du volet Handicap dans tous les axes de développement, sont les briques qui servent de fondation à l'ensemble des axes de développement et des projets organisationnels et opérationnels qui en sont la déclinaison. Ces quatre grands principes sont garants de la cohérence de ces axes et de ces projets entre eux.

**Le premier principe-socle** porte sur le **développement territorial au service de l'attractivité du territoire**. Les enjeux sont ici ceux de la qualité de vie existante sur notre territoire et de ses impacts en termes d'évolution de sa population. Ces enjeux se traduisent en cinq grands objectifs :

- Maintenir et améliorer la qualité de vie sur le territoire à destination des habitants
- Faire émerger une dynamique territoriale de maintien des habitants sur le territoire
- Permettre le développement et la diversification des tissus entrepreneuriaux et associatifs
- Définir et mettre en œuvre une offre touristique globale et la promouvoir
- Développer la communication territoriale dans le cadre de la promotion de notre territoire

**Le second principe-socle** porte sur le **développement et le renforcement de l'esprit communautaire**, et de la solidarité entre Communauté de Communes et communes. Les enjeux sont ici de fédérer l'ensemble des élus du territoire en vue de la mise en œuvre de notre Projet de Territoire, et de favoriser l'implication des mairies dans la réflexion et la mise en œuvre de projets structurants. Au-delà, il convient d'accompagner un partenariat intercommunal renforcé, source de développement et d'économies. Ces enjeux se traduisent en cinq grands objectifs :

- Développer la participation des élus communaux à la gouvernance au Projet de Territoire
- Favoriser la mobilisation des ressources des mairies dans le cadre de la mise en œuvre des projets organisationnels ou opérationnels
- Développer le partenariat intercommunal au travers de projets structurants
- Développer la mutualisation des ressources et des services, au service du développement territorial
- Développer la communication à destination des communes et de leurs élus

**Le troisième principe-socle** porte sur l'**intégration du volet environnement et de développement durable dans tous les axes de développement** du Projet de Territoire. Les enjeux rejoignent ici ceux de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire, ainsi que le développement harmonieux du territoire et de son image en termes de développement durable. Ces enjeux se traduisent en quatre grands objectifs :

- Développer les pratiques environnementales au travers de la mobilisation de toutes les composantes du territoire
- Accompagner le développement de nouvelles activités liées au développement durable
- Mettre en valeur les produits locaux et développer des filières et des médias de distribution
- Développer des sites énergies nouvelles et les énergies renouvelables sur le territoire

**Le quatrième et dernier principe-socle** porte sur l'**intégration du volet Handicap dans tous les axes de développement** du Projet de Territoire. Les enjeux sont ici le positionnement du ROUILLACAIS comme étant un territoire inclusif et innovant, et de disposer par là-même d'un « marqueur territorial » de type

« Le ROUILLACAIS, un territoire qui intègre le handicap ». Ces enjeux se traduisent en quatre grands objectifs :

- Prendre en compte la diversité des types de handicap sur le territoire
- Accompagner tous les habitants, porteurs de handicap ou non, à la participation à l'ensemble des services du territoire
- Améliorer l'accessibilité et la disponibilité des services sur le territoire
- Adapter de la communication territoriale en conséquence

Ces quatre principes fondateurs structurent ainsi les trois axes de développement qui ont été retenus, et qui se traduisent eux-mêmes en projets pragmatiques et opérationnels :

- Un Projet de Territoire au service des habitants, via le développement de la qualité de vie sur le territoire
- Un Projet de Territoire au service des entreprises et associations, via le développement économique du territoire
- L'amélioration de la connaissance du territoire et de ses ressources, via la promotion territoriale.



## 5. Un Projet de Territoire au service des habitants

### Les constats

Le territoire du ROUILLACAIS est considéré par tous les acteurs interviewés comme étant bien pourvu en termes de services et d'équipements à destination des habitants. Outre les services fournis par les collectivités, la présence d'un tissu associatif important, intégrant quelques « grandes associations », telles que La Palène, L'ALPR ou encore Insert'R, enrichit l'offre de services tant au niveau de la petite enfance, enfance et jeunesse, que des points de vue culturel, social et sportif.

Certains points doivent cependant être revus afin de les améliorer et de les adapter aux besoins des habitants et des personnes intervenant sur le territoire. Pour exemple, une offre d'habitat existe, mais elle ne correspond pas systématiquement aux besoins des nouveaux habitants, des jeunes et des anciens. L'offre de service est riche, et principalement centralisée au niveau de la ville-centre, ce qui pose la question de son accessibilité pour tous les habitants du territoire. Bien que d'ores et déjà très fournie, cette offre de services aux habitants n'est pas réellement structurée ni en termes de coordination d'ensemble, ni de cohérence. Ceci pose la question de sa lisibilité par les habitants, anciens et nouveaux. La question des habitants du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge doit être étudiée, et plus particulièrement en ce qui concerne les anciens vivant dans des communes « éloignées » de la ville-centre. Que ce soit au niveau des jeunes, des anciens que d'autres catégories d'habitants, la question de la mobilité et du déplacement est aujourd'hui une des problématiques les plus citées par les acteurs interviewés.

### L'axe de développement

De manière à répondre aux besoins identifiés au travers de ces constats, le premier axe de développement porte sur « le développement de la qualité de vie sur le territoire ». Ses enjeux sont la qualité du cadre de vie sur le territoire, l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des services pour les habitants et les conditions de vie de ces derniers.

### Les grands thèmes d'intervention

Six grands thèmes d'intervention et les projets correspondants ont été identifiés, au sein de cet axe.

**1 - La définition, la coordination et la mise en œuvre d'un « plan habitat » à l'échelle du territoire** a pour objectifs de diversifier l'offre existante pour correspondre aux besoins de diverses populations, y compris les personnes âgées, de répondre aux contraintes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) actuellement en cours d'élaboration, et de développer une politique incitative à destination des propriétaires.

Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'action ont été retenues : le recensement et la promotion de l'offre existante en termes d'habitat et d'hébergement, l'identification des besoins des habitants et des entreprises, le développement des offres alternatives en termes d'hébergement, et des formes d'habitat adaptées aux différents âges. En termes de ressources pouvant être dédiées à la mise en œuvre de ces pistes d'action, l'étude de la possibilité de s'appuyer sur un Office Public de l'Habitat doit être réalisée.

**2 - La coordination et le suivi de la mise en œuvre du Schéma petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale et accès aux droits** a pour objectifs de dimensionner les services existants pour correspondre aux futures évolutions démographiques, de mettre en cohérence les services existants et d'éviter la multiplication des acteurs intervenant sur des problématiques similaires afin de gagner en efficacité et de développer des services et dispositifs en vue d'accompagner la parentalité. Ce schéma se traduira par une contractualisation entre la Communauté de Communes, la CAF et la MSA d'une Convention Territoriale Globale au service des familles du territoire.

Les travaux de définition de ce Schéma petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale et accès aux droits ont été lancés en janvier 2018 et sa mise en œuvre est prévue pour le second semestre 2018.

**3 - Le développement et la diversification de l'offre de services existante sur le territoire** a pour objectifs d'identifier et de développer l'offre de services existante, tout en mettant en œuvre de nouveaux dispositifs de coordination et de mise en cohérence de ces services.

Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'action ont été retenues : la réalisation d'un état des lieux des services existants sur le territoire, et l'étude des moyens de les mettre en réseau, l'identification d'expérimentations existantes sur et hors territoire et l'étude de l'opportunité de les développer sur le territoire, le développement de la Maison de Services Au Public (MSAP) en lien avec les secrétaires de mairie, le développement des partenariats entre les collectivités et les associations du territoire.

**4 - L'étude et l'identification des composantes d'un « projet 3ème et 4ème âge »** a pour objectifs de répondre aux attentes et besoins des seniors du territoire, en développant et adaptant l'offre de services existante.

Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'action ont été retenues : l'étude des attentes et des besoins des seniors du territoire, l'étude des services pouvant répondre à ces attentes, la définition des modalités de leur mise en œuvre et de l'évaluation de leurs impacts. Il est à noter que ce projet devra être mis en cohérence avec les volets « plan habitat », « plan déplacement », « Développement des services », ... du présent Projet de Territoire.

**5 - Le développement d'une stratégie de maintien et d'harmonisation des équipements** en lien avec l'éducation pour objectifs de pérenniser les écoles existantes sur le territoire tout en renforçant la solidarité entre communes sur le volet scolaire.

Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'action ont été retenues : l'étude de l'opportunité de la prise de compétence scolaire par la Communauté de Communes du ROUILLACAIS, la mutualisation des ressources dédiées au scolaire sur le territoire (équipements, ressources humaines...) et la mise en cohérence de ce projet avec les modes de gardes existants sur le territoire.

**6 - La définition, la coordination et la mise en œuvre d'un « plan déplacement »** à l'échelle du territoire a pour objectifs de développer et de mettre en cohérence différentes modalités de déplacement en lien avec les besoins de l'ensemble des habitants du territoire et de permettre le rapprochement des habitants vis-à-vis des services. Il est à noter que le rapprochement des services vis-à-vis des habitants est également inclus dans ces objectifs.

Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'actions ont été retenues : l'étude des différentes alternatives de déplacement et de mobilité et le développement de partenariats avec des structures et groupements existants rencontrant ou traitant des mêmes problématiques.

## 6. Un Projet de Territoire au service des entreprises et associations

### Les constats

Le tissu entrepreneurial du territoire est principalement composé de petites et moyennes entreprises, souvent des structures familiales. Les entreprises du secteur « bâtiment » sont bien représentées. L'artisanat est fortement représenté. Quelques « grandes entreprises » sont également implantées sur le territoire. Il n'existe pas de filière constituée sur le territoire.

La zone d'activité du Lantillon à ROUILLAC qui comporte 14 structures, la zone d'emploi des Bretaudières à MARCILLAC-LANVILLE et la pépinière d'entreprise à ROUILLAC sont les principaux équipements à destination des entreprises. Au niveau de la pépinière, il n'a pas été mis en place d'offre de services associés (secrétariat, reprographie ...) car les entreprises concernées disposent de leur propre logistique.

Le tissu associatif est bien implanté sur l'ensemble du territoire ROUILLACAIS avec à minima deux associations sur chacune des communes. Les associations culturelles et sportives sont majoritaires. La majorité de ces associations sont à portée locale, voir communale et fonctionnent sur la base du bénévolat.

Quelques « grandes associations » ont une activité visant l'intérêt collectif sur l'ensemble de la Communauté de Communes et plus encore, et emploient des salariés (ALPR, La Palène, Insert'R, Office de Tourisme ...). Ces associations du territoire ont des interactions avec d'autres associations notamment hors territoire.

Le partenariat entre « grandes » associations et entreprises est peu développé, mais existe notamment à travers La Palène. Les relations de mécénat dominant pour l'instant. Le soutien aux associations est assuré à la fois par les communes et la communauté de communes essentiellement d'un point de vue financier. Un soutien logistique peut être apporté notamment en matière de prêts de salles.

### L'axe de développement

De manière à répondre aux besoins identifiés au travers de ces constats, le deuxième axe de développement porte sur « le développement économique du territoire ». Ses enjeux sont le développement des capacités d'implantation physique des entreprises, l'accompagnement des différentes structures implantées sur le territoire dans le cadre de leur mise en réseau ainsi que l'accompagnement et le développement du tissu associatif existant.

### Les grands thèmes d'intervention

Trois grands thèmes d'intervention et les projets correspondants ont été identifiés, au sein de cet axe.

**1 – La création et la gestion d'une réserve foncière** à destination des entreprises sur le territoire a pour objectifs de proposer et de fournir aux entreprises des ressources « bâti et non-bâti » répondant à leurs contraintes, besoins et spécificités, de développer la collaboration entre Communauté de Communes et communes sur ce thème et de répondre aux contraintes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, actuellement en cours d'élaboration.

Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'action ont été retenues : le recensement de l'offre d'ores et déjà existante sur le territoire, en intégrant l'offre « du privé » dans la réflexion, de mener une étude plus approfondie sur les services attendus par les entreprises, de définir les alternatives d'implantation de cette réserve sur le territoire et de développer la communication et la promotion auprès des entreprises existantes sur le territoire ou souhaitant s'y implanter.

**2 – Le « développement de modalités alternatives d'hébergements » à destination des entreprises** sur le territoire a pour objectifs de favoriser le développement des modes alternatifs de fonctionnement des

entreprises, en s'appuyant sur leurs besoins et en renforçant la solidarité entre les communes du territoire, d'intégrer dans la réflexion et la mise en œuvre les volets hébergements, accès aux réseaux et mutualisation des équipements.

Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'action ont été retenues : le développement quantitatif de l'offre « pépinière », la poursuite et le développement de l'aide aux entreprises dans l'acquisition d'équipements dans la zone d'activité et la construction d'un équipement proposant des solutions mixtes entre petits bureaux, espace de « coworking » et « cases » de type pépinière.

**3 – La création et le développement d'un forum annuel des associations** » sur le territoire a pour objectifs d'améliorer la connaissance des associations et des habitants en ce qui concerne le tissu associatif existant, de favoriser le renouvellement du bénévolat, de motiver les « jeunes » en leur présentant les réalisations et les projets existants menés par les associations et de favoriser la mutualisation des moyens entre associations.

Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'action ont été retenues : l'accompagnement à la création d'un « noyau dur » d'associations portant le dispositif, d'identifier et de nommer un animateur du dispositif et mener une étude en vue de la mise en place sur le territoire d'un lieu vitrine pour les associations.

## 7. L'amélioration de la connaissance du territoire et de ses ressources

### Les constats

Au travers des entretiens ayant structuré notre Projet de Territoire, l'idée d'une méconnaissance plus ou moins importante des « richesses du territoire » a été largement évoquée. La connaissance de cette « richesse » est nécessaire pour permettre le développement de notre territoire.

Le ROUILLACAIS est « riche » tant du point de vue du patrimoine bâti, architectural, naturel et paysager, qu'en termes d'événements culturels ou de manifestations, d'entreprises et d'associations ... Néanmoins, il existe un manque de mise en commun des informations existantes sur ces différents éléments.

En ce qui concerne le tissu entrepreneurial, le manque d'informations centralisées, fiables et précises sur les entreprises existantes sur le territoire ne facilite pas le développement de futurs partenariats entre les différentes entreprises du territoire. En ce qui concerne le tissu associatif, il est à noter le manque d'un annuaire unique et régulièrement mis à jour permettant aux associations d'identifier les périmètres d'intervention et les compétences des autres structures, et favorisant là encore les partenariats.

Le manque d'une source d'information unique et fiable impacte tant les habitants actuels (accès aux services) que futurs (connaissance des potentiels du territoire), ainsi que le tourisme (connaissance de l'offre touristique existante).

Face à ces constats, à différents endroits du territoire, et issus de structures différentes, des initiatives et des dispositifs ont vu le jour ou sont en cours de réflexion. Ces initiatives ne sont pas articulées entre elles, ce qui est cause de perte de temps et a des impacts en termes financiers.

### L'axe de développement

De manière à répondre aux besoins identifiés au travers de ces constats, le troisième axe de développement porte sur « **la promotion territoriale** ». Ses enjeux sont l'amélioration de la connaissance du territoire, de ses richesses et de ses potentialités, sa promotion tant à destination des habitants actuels et futurs, que des entreprises implantées ou souhaitant le faire et le développement d'une offre touristique de qualité basée sur des séjours de moyenne durée.

### Les grands thèmes d'intervention

Trois grands thèmes d'intervention et les projets correspondants ont été identifiés, au sein de cet axe.

**1 - La création d'une base de données territoriale** a pour objectifs de disposer d'un inventaire complet et régulièrement mis à jour des ressources du territoire, intégrant tous ses aspects (patrimoine, services, économie, associations ...), de développer la collaboration entre la Communauté de Communes, les communes et l'ensemble des acteurs du territoire pour sa mise à jour, de développer les points et les modes d'accès à cette information, sur le territoire et hors territoire.

Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'actions ont été retenues : la définition du contenu de la « base de données, de ses modalités d'alimentation et d'accès, le développement du site internet de la Communauté de Communes au travers de l'intégration de services de consultation, et le développement d'applications spécifiques pour outils de la mobilité (tablettes, smartphones).

En termes de ressources, le rôle de la commission communication de la Communauté de Communes devra être développé, ainsi que des partenariats en termes d'alimentation. Il sera possible de s'appuyer sur des ressources professionnelles externes lorsque nécessaire.

**2 – Le « développement de l'accès aux éléments patrimoniaux, d'une offre événementielle, et d'un label ou d'une certification »** a pour objectifs le développement et la valorisation du patrimoine territorial, la poursuite du développement et de l'enrichissement de l'offre événementielle existante sur le territoire et l'amélioration de sa lisibilité hors territoire.

Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'action ont été retenues : la création de « routes thématiques » et de circuits de découvertes entre les différentes communes, le développement de pistes cyclables, le développement d'une offre touristique « packagée » en vue du maintien des touristes sur le territoire, sur des durées supérieures à la journée. Au-delà, il conviendra d'étudier l'intérêt et la faisabilité de la définition et de la mise en œuvre d'un label ou d'une certification territoriale.

**3 – Le développement et l'animation d'une stratégie de communication territoriale** a pour objectifs d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication pluriannuel s'appuyant sur les nombreux médias disponibles, de mettre en interaction communication interne au territoire (à destination des habitants, des associations et des entreprises) et externe au territoire, et de développer le partenariat entre Communauté de Communes et communes.

Pour aboutir à ces objectifs, des pistes d'actions ont été retenues : le développement du rôle et du fonctionnement de la commission communication, l'élaboration d'un schéma directeur de la communication et sa traduction en un plan de communication, à l'échelle du territoire et à minima sur un périmètre régional.

## 8. Une gouvernance mobilisant tous les acteurs volontaires de notre territoire

### Les constats

Le Projet de Territoire doit être conçu comme étant le Projet de tout le Territoire. Une des composantes majeures de sa mise en œuvre et de sa réussite est l'adhésion des conseillers municipaux. Une des pistes évoquées est que dans chaque conseil municipal du territoire, un élu à minima soit impliqué dans la gouvernance du Projet de Territoire.

La « porte » de la gouvernance du Projet de Territoire doit rester ouverte à tous : élus municipaux comme particuliers, entreprises et associations.

Les questions de savoir « comment articuler les relations avec les collectivités (ressenties comme très institutionnelles), et toutes les volontés sur le territoire ? » et « comment promouvoir et faire vivre ces volontés et les initiatives émergentes sur le territoire ? » sont au centre de la définition d'une nouvelle gouvernance pour le Projet de Territoire.

Afin de répondre à ces questions centrales, il apparaît nécessaire que les élus et les « forces vives » améliorent leur connaissance mutuelle et le dialogue qu'ils entretiennent. Un véritable partenariat avec les collectivités est souhaité tant par les entreprises que les associations.

De même, les partenariats publics-privés sont à renforcer, à créer. Les élus doivent se positionner en tant que facilitateurs et les membres de la « société civile » pourraient être force de proposition et porteurs de projets.

### Les objectifs

Les objectifs de la définition et la mise en œuvre d'un nouveau modèle de gouvernance sont nombreux et se déploient sur cinq axes à minima.

- Favoriser l'implication de l'ensemble des élus des communes du territoire dans le suivi de la mise en œuvre et de l'évolution du Projet de Territoire
- Permettre l'identification et la mise en cohérence par les élus des initiatives et des projets issus de la « société civile »
- Faciliter les réflexions et les études portant sur les projets structurants pour le territoire, via la mobilisation de compétences au-delà de celles des collectivités
- L'optimisation et la rationalisation des ressources financières allouées au travers de la recherche de partenariats
- Favoriser l'émergence d'une « dynamique territoriale » issue du rapprochement des différentes populations concernées, élus et forces vives.

### Les principes

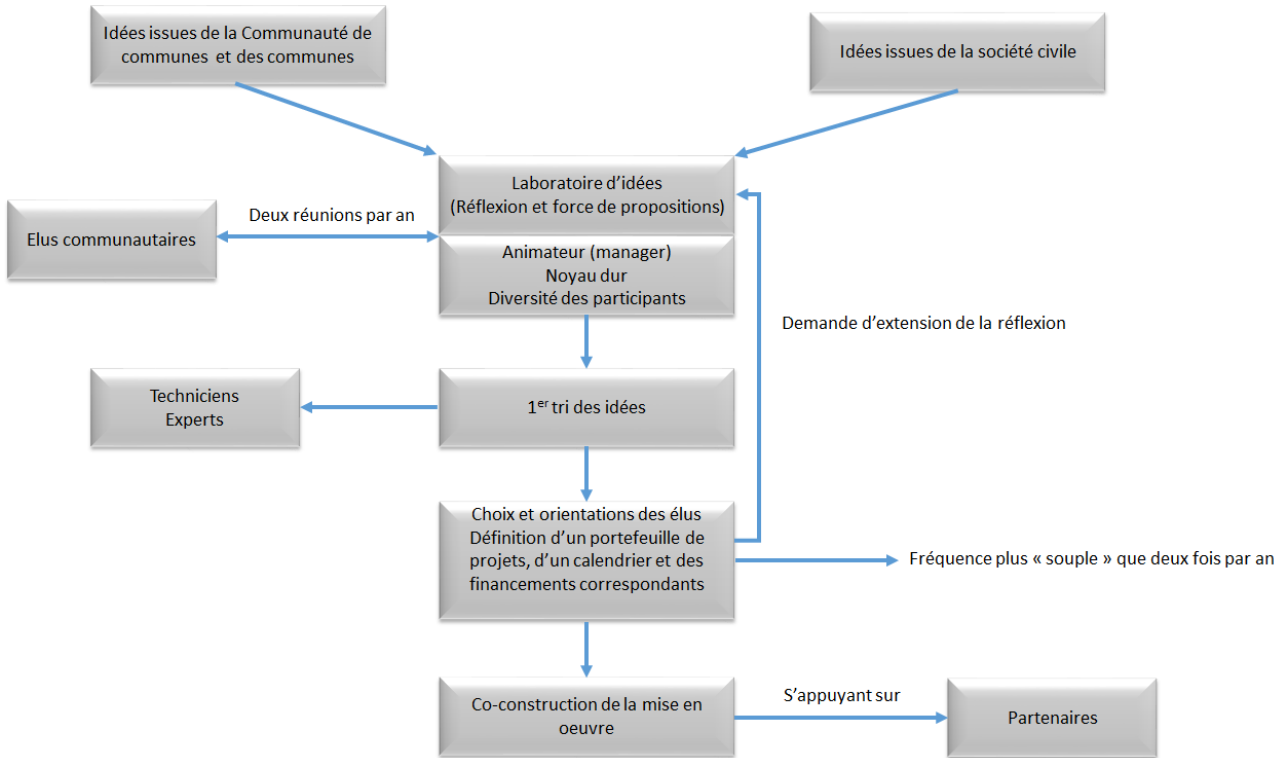
Le type de Projet de Territoire retenu est un « projet stratégique et opérationnel » sur une durée approximative de 12 ans. La gouvernance devra prendre en compte un volet « tuilage », en fin du présent Projet de Territoire et pendant la phase d'élaboration du suivant. Il s'agit ici de garder une cohérence tant en termes d'orientation que de projets organisationnels et opérationnels dans le temps.

Au vu de la durée définie, une réévaluation des projets organisationnels et opérationnels doit être réalisée tout au long de la durée du projet de territoire.

Plus particulièrement, les élections qui auront lieu sur cette période seront l'occasion d'intégrer de nouveaux élus dans la gouvernance et de réaliser cette réévaluation, y compris sur les orientations politiques et stratégiques du présent Projet de Territoire.

**Le dispositif**

Le dispositif de gouvernance du Projet de Territoire doit permettre de clarifier le positionnement des élus et des membres de la société civile afin de faciliter le « travailler ensemble ». Il se présente dès lors sous la forme suivante :



Le dispositif de Gouvernance du Projet de Territoire a vocation à permettre de coordonner et de suivre la mise en œuvre des projets organisationnels et opérationnels d'ores et déjà identifiés et validés, mais également d'identifier, d'étudier et le cas échéant de mettre en œuvre de nouveaux projets émergeant tout au long de la durée du présent Projet de Territoire.

C'est ainsi que parallèlement aux instances d'élus, un dispositif intégrant des acteurs de la société civile sera mis en œuvre. Un tel dispositif doit être « souple » et « agile » afin de s'adapter tant au contexte qu'aux participants. L'idée est ici de porter des projets et de fédérer des acteurs autour de ces projets.

Ce « laboratoire d'idées » a vocation à recueillir des « idées » issues tant des élus du territoire que des autres composantes du territoire (habitants, entreprises et associations), d'en mener une première étude afin d'en effectuer « un premier tri » avant transmissions aux élus pour choix et arbitrages. Si souhaité par les élus, le « laboratoire d'idées » peut être sollicité pour affiner la réflexion sur un éventuel projet.

Afin d'assurer la pérennité d'un tel dispositif, un animateur doit être identifié et nommé, il sera en charge de la mise en œuvre et du suivi du dispositif. Il devra s'appuyer sur un « noyau dur » de participants au « laboratoire d'idées ».

Le lien entre ce dispositif et le Conseil communautaire sera réalisé au travers de deux rencontres annuelles de point d'avancement.



## 9. La mobilisation de ressources pour notre ambition

La mise en œuvre, la coordination et le suivi de notre Projet de Territoire nécessite la mobilisation de ressources et de compétences portant tant sur le pilotage organisationnel, que sur l'animation des dispositifs mis en œuvre et de réalisations opérationnelles.

En termes de pilotage politique et stratégique stricto-sensu, il relève du Président de la Communauté de Communes et des conseillers communautaires. Cette fonction pourra être déléguée à un comité de pilotage composé d'élus communautaires volontaires. Ce comité de pilotage aura pour missions de vérifier la bonne mise en œuvre du Projet de Territoire sur sa durée, d'étudier les potentielles évolutions/modifications tant en termes d'orientations stratégiques que de projets organisationnels et opérationnels, de les présenter pour arbitrage au conseil communautaire.

En ce qui concerne le volet stratégie de communication territoriale, le rôle du comité de pilotage du Projet de Territoire sera pris en charge par la commission communication, de manière à en assurer la cohérence d'ensemble.

En termes de coordination organisationnelle et opérationnelle de la mise en œuvre des projets organisationnels et opérationnels du Projet de Territoire, l'identification et la nomination d'un animateur/coordonateur est aujourd'hui nécessaire. Cet acteur majeur du Projet de Territoire sera chargé des différentes études devant être lancées, de la coordination et du suivi des actions en cours ainsi que de la recherche de ressources et de partenariats, et de leur « gestion ». Il sera en charge, entre autres choses de l'animation du « laboratoire d'idées », et sur ce point sera le référent opérationnel des élus.

La Communauté de Communes dispose de ressources et de compétences internes. Ces acteurs interviennent d'ores et déjà dans les périmètres de nombreux thèmes intégrés dans le Projet de Territoire. Il conviendra dès lors, de les mobiliser en tant que ressources dans le cadre de la mise en œuvre des projets correspondants. La coordination et le suivi de leurs activités relèveront de la structure hiérarchique de la Communauté de Communes (Directeur Général des Services) en collaboration avec l'animateur/coordonateur du Projet de Services.

Les communes seront sollicitées afin de participer aux projets organisationnels et opérationnels de notre Projet de Territoire. Il est par exemple à noter l'importance de leur participation à la création et à la mise à jour de notre « Base de Données » territoriale.

## 10. Les axes de développement de notre Projet de Territoire en synthèse

Enjeu	Axe de développement	Thèmes d'intervention	Pistes d'action retenues
Un Projet de Territoire au service des habitants	Le développement de la qualité de vie sur le territoire	Plan habitat	Le recensement et la promotion de l'offre existante en termes d'habitat et d'hébergement
			L'identification des besoins des habitants et des entreprises
			Le développement des offres alternatives en termes d'hébergement, et des formes d'habitat adaptées aux différents âges
			L'étude de la possibilité de s'appuyer sur un Office Public de l'Habitat
		Schéma petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale et accès aux droits	Le projet en cours visant à dimensionner les services existants pour correspondre aux futures évolutions démographiques, mettre en cohérence les services existants et éviter la multiplication des acteurs intervenant sur des problématiques similaires afin de gagner en efficacité et développer des services et dispositifs en vue d'accompagner la parentalité. Projet en cours
		Développement et diversification de l'offre de services existante	La réalisation d'un état des lieux des services existants sur le territoire, et l'étude des moyens pour les mettre en réseau
			L'identification d'expérimentations existantes sur et hors territoire et l'étude de l'opportunité de les développer sur le territoire
			Le développement de la Maison de Services Au Public (MSAP) en lien avec les secrétaires de mairie
		Projet 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âge	Le développement des partenariats entre les collectivités et les associations du territoire
			L'étude des attentes et des besoins des seniors du territoire
			L'étude des services pouvant répondre à ces attentes
		Stratégie de maintien et d'harmonisation des équipements en lien avec l'éducation	La définition des modalités de leur mise en œuvre et de l'évaluation de leurs impacts
			L'étude de l'opportunité de la prise de compétence scolaire par la Communauté de Communes du ROUILLACAIS
			La mutualisation des ressources dédiées au scolaire sur le territoire
		Plan déplacement	La mise en cohérence de ce projet avec les modes de gardes existants sur le territoire
			L'étude des différentes alternatives de déplacement et de mobilité
Le développement de partenariats avec des structures et groupements existants			

Enjeu	Axe de développement	Thèmes d'intervention	Pistes d'action retenues		
Un Projet de Territoire au service des entreprises et associations	Le développement économique du territoire	Réserve foncière à destination des entreprises	<p>Le recensement de l'offre d'ores et déjà existante sur le territoire, en intégrant l'offre « du privé » dans la réflexion</p> <p>L'étude des services attendus par les entreprises</p> <p>Définir les alternatives d'implantation de cette réserve sur le territoire</p> <p>Développer la communication et la promotion auprès des entreprises existantes sur le territoire ou souhaitant s'y implanter</p>		
		Développement de modalités alternatives d'hébergements	<p>Le développement quantitatif de l'offre « pépinière »</p> <p>La poursuite et le développement de l'aide aux entreprises dans l'acquisition d'équipements dans la zone d'activité</p> <p>La construction d'un équipement proposant des solutions mixtes entre petits bureaux, espace de « coworking » et « cases » de type pépinière</p>		
		Forum annuel des associations	<p>L'accompagnement à la création d'un « noyau dur » d'associations portant le dispositif</p> <p>L'identification et la nomination d'un animateur du dispositif</p> <p>L'étude en vue de la mise en place sur le territoire d'un lieu vitrine pour les associations</p>		
		L'amélioration de la connaissance du territoire et de ses ressources	La promotion territoriale	Base de données territoriale	<p>La définition du contenu de la « base de données, de ses modalités d'alimentation et d'accès</p> <p>Le développement du site internet de la Communauté de Communes au travers de l'intégration de services de consultation</p> <p>Le développement d'applications spécifiques pour outils de la mobilité (tablettes, smartphones)</p>
				Développement de l'accès aux éléments patrimoniaux, offre événementielle, et label ou certification	<p>La création de « routes thématiques » et de circuits de découvertes entre les différentes communes</p> <p>Le développement de pistes cyclables</p> <p>Le développement d'une offre touristique « packagée »</p> <p>L'étude de l'intérêt et de la faisabilité de la définition et de la mise en œuvre d'un label ou d'une certification territoriale</p>
				Stratégie de communication territoriale	<p>Le développement du rôle et du fonctionnement de la commission communication</p> <p>L'élaboration d'un schéma directeur de la communication et sa traduction en un plan de communication</p>

## 11. Notre Projet de Territoire dans sa durée

Les éléments ci-dessous indiqués sont indicatifs et varieront dans le temps selon les contraintes et les opportunités qui apparaîtront pour notre territoire.

Axe de développement	Thèmes d'intervention	2018	2019	2020	2022	2024	2026	2030	
Le développement de la qualité de vie sur le territoire	Plan habitat	En continu							
	Schéma petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale et accès aux droits								
	Développement et diversification de l'offre de services existante	En continu							
	Etude d'un projet 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> âge								
	Stratégie de maintien et d'harmonisation des équipements en lien avec l'éducation	Etude			Mise en œuvre				
	Plan déplacement	En continu							
Le développement économique du territoire	Réserve foncière à destination des entreprises	Communication							
	Développement de modalités alternatives d'hébergements	A définir							
	Forum annuel des associations								
La promotion territoriale	Base de données territoriale	Définition et constitution							
				Outils d'accès à l'information					
	Développement de l'accès aux éléments patrimoniaux, offre événementielle, et label ou certification								
	Stratégie de communication territoriale	En continu							